



# PUCES DU 22 SEPTEMBRE 2024

Organisées par l'AMICALE SPORTIVE DE SAULX LES CHARTREUX

**Dimanche 22 septembre 2024**

**Parc Jean Ferrat**

**Rue de la division Leclerc**

**91160 SAULX LES CHARTREUX**



**Permanence pour vous inscrire au bureau de l'ASSLC à partir du 20 juin 2024**



**La jonchère 1 rue Mélan 91160 Saulx les chartreux**

**Le Mardi de 14h à 18h / le Mercredi 9h à 12h -14h à 18h / le Jeudi de 9h à 12h**

**Ou dépôt dans la boîte aux lettres de l'ASSLC (sur la façade du parc)**

**Restauration sur place (frites maison)**

**DOSSIER D'INSCRIPTION A RETOURNER COMPLET AU PLUS TARD LE 15/09/2024**

**A AMICALE SPORTIVE**

**« La Jonchère » 1 rue Mélan 91160 Saulx les Chartreux Tél : 06 36 91 68 84**

**Avec votre règlement à l'ordre de l'ASSLC**

**Ajoutez svp photocopie recto/verso d'une pièce d'identité ainsi qu'un Justificatif de domicile et une enveloppe timbrée à votre adresse**

Ou N° Carte Identité ou Passeport .....délivré  
par.....

M., Mme, Melle :.....

Adresse :.....

.....

tél. :.....Mail : .....

1 véhicule par exposant N° immatriculation : .....

Nombre de mètres linéaires souhaités (2 mètres minimum / 6 mètres maximum)

**Règlement à effectuer ..... M X 9€ = .....**

**Règlement par chèque, espèces et **CB au bureau de l'amicale****

**REGLEMENT INTERIEUR DES PUCES**

- Le montage des stands se fera le matin **entre 6h15 et 8h ouverture au public à 8h**
- Le démontage ne pourra se faire qu'à partir de 17h30 et les véhicules ne seront pas récupérés avant 17h45 par respect vis-à-vis du public et des autres exposants
- Le numéro d'emplacement de chaque exposant lui sera communiqué le matin en arrivant, il sera guidé jusqu'à celui-ci par des membres de l'organisation
- Pour des raisons de sécurité et d'intervention éventuelle de secours, aucun véhicule ne pourra être conservé sur place, sauf accord de l'organisateur
- L'emplacement sur lequel vous serez installé vous est fourni propre, nous vous demandons de le rendre dans le même état SVP.
- La vente de boissons et de denrées alimentaires ainsi que des produits neufs sont interdits sur les stands, un point restauration vous sera proposé par les organisateurs.
  
- **Aucune demande de remboursement ne pourra être reçue en cas de désistement tardif.**
- **L'organisateur Amicale Sportive se réserve le droit d'annuler la manifestation au cas où les conditions sanitaires ou météorologiques l'exigeraient.**

Merci pour votre participation et votre collaboration à la réussite de cette journée.

LES ORGANISATEURS

**DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Je soussigné(e) M. Mme, Melle : NOM.....

Prénom.....

Demeurant.....

.....

Sollicite de M. le Maire de Saulx les Chartreux, l'autorisation d'occuper le domaine public pendant la durée des puces du 22 septembre 2024

Fait à .....le ..... 2024

Signature

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE NON PARTICIPATION A 2 AUTRES  
MANIFESTATIONS DE MÊME NATURE POUR LES PARTICULIERS  
(Article R321-9 du Code pénal)**

Je soussigné(e),

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le ..... à Département : .....

Ville : .....

Adresse: .....

Code postal ..... Ville .....

Tél. ....Mail.....

Titulaire de la pièce d'identité N° .....

Délivrée le .....par.....

N° immatriculation de mon véhicule.....

Déclare sur l'honneur : - de ne pas être commerçant (e) - de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce) - de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à .....le .....2024